

Communiqué de presse

Épinal, le 10 avril 2021

#FranceRelance PROGRAMME DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DANS LES TERRITOIRES – DSIL

Avenant à la convention de financement pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours (CIS) à Capavenir Vosges

Dans le cadre du plan « France Relance », a été lancé un grand programme de soutien à l'investissement dans les territoires en augmentant notamment la DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur d'1 milliard d'euros.

Ces crédits visent à soutenir l'activité économique dans un contexte de crise sanitaire, en particulier celle des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Ils permettent, grâce à des aides exceptionnelles de l'État, d'accélérer la réalisation des investissements des collectivités territoriales ou de rendre possible des opérations en déficit de financement.

Parmi ces opérations, figure le financement de la nouvelle caserne des sapeurs pompiers, située dans la commune de Capavenir Vosges, visitée ce jour par Yves Séguy, Préfet des Vosges, à l'occasion de laquelle s'est déroulée la signature de l'avenant pour le financement de cette opération. Cette dernière repose sur la construction d'un casernement d'une surface totale de 1 200 m² avec une tour et une aire de manœuvre ainsi qu'un parking de 40 places.

Ce projet contribue à revisiter l'organisation des secours sur le bassin de vie de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, en permettant l'accueil de nouveaux moyens d'intervention en complément de ceux des CIS d'Épinal et de Golbey.

A propos des aides exceptionnelles pour les Vosges au titre de la DSIL exceptionnelle « Relance »

Ce sont déjà 16 opérations prioritaires de résilience sanitaire, de transition écologique et de protection du patrimoine historique et culturel qui ont bénéficié de subventions publiques au titre des années 2020 et 2021 pour contribuer à la relance de l'économie.

Afin de subventionner ces projets, l'État a attribué 3,7 M € millions d'euros de DSIL exceptionnelle pour un investissement total de 12,5 M € (soit un taux de financement de 30 %).

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex





**PROJET DU NOUVEAU
CASERNEMENT DU
BASSIN DE VIE DE
THAON-LES-VOSGES**

Organisation actuelle

Le centre d'incendie et de secours de Thaon-les-Vosges est organisé en astreintes avec exclusivement des sapeurs-pompiers volontaires, à l'exception du chef de centre qui est un officier de sapeurs-pompiers professionnels.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont au nombre de 67.

Le potentiel opérationnel journalier est de 8 sapeurs-pompiers déclarés disponibles pour partir en intervention à tout moment, H24, 365j/an.

Les engins actuels sont :

- 1 véhicule de secours aux victimes (VSAV)
- 1 fourgon pompe tonne (FPT)
- 1 Échelle aérienne
- 1 véhicule tout usage
- 1 véhicule léger tout usage
- 1 véhicule de liaison
- 1 véhicule Sauvetage Nautique
- 1 bateau
- 1 Groupe Électrogène Remorquable

Activité opérationnelle du CIS de Thaon-les-Vosges	
Moyenne annuelle	1024
Secours d'Urgence aux Personnes	733
Incendie	93
Accident de la voie publique	82
Opérations diverses	116

Le centre d'incendie et de secours de Thaon-les-Vosges assure la défense en première intention des communes de Capavenir, de Chavelot et d'Igney.

Contexte du projet

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, arrêté par le Préfet des Vosges le 13 décembre 2019, développe des recommandations en particulier pour le maintien et la pérennisation de la force actuelle du maillage territorial de proximité constitué par les 111 centres d'incendie et de secours.

Le centre d'incendie et de secours de Thaon-les-Vosges occupe une place importante dans l'organisation opérationnelle :

- il assure les secours de proximité,
- il tient également un rôle efficace de renfort et d'appui pour toutes les natures d'intervention sur la base des engins qui y sont affectés (fourgon pompe tonne, véhicule de secours à personne, échelle aérienne...),
- il assure aussi des interventions spécialisées sur le territoire départemental (sauvetage nautique, risque inondation).

Le casernement de Thaon-les-Vosges nécessite une reconstruction, tout comme les centres d'incendie et de secours d'Épinal et de Golbey.

Objectif : poursuivre l'amélioration de la réponse opérationnelle

Afin de veiller à une approche globale des capacités des services d'incendie et de secours, le projet de nouvelle caserne de Thaon-les-Vosges pourrait offrir des surfaces agrandies pour accueillir des engins d'appui en provenance principalement du CIS Épinal.

La nouvelle caserne de Thaon-les-Vosges pourrait accueillir en complément les moyens suivants :

- Véhicule poids lourd porte-cellule
- Cellule dévidoir
- Cellule Plateau
- Cellule Énergie

Pour renforcer la réponse opérationnelle, le potentiel opérationnel journalier passerait de 8 à 10 sapeurs-pompiers.

Projet bâtementaire

La nouvelle caserne sera construite avec 1 200 m² de bâti sur un terrain d'une surface de 50 ares cédé à titre gratuit par la commune.

Les surfaces estimatives de 1 200 m² se répartiront avec environ 600 m² de remises et environ 600 m² de vestiaires et de locaux administratifs.

Une tour de manœuvre de 18 mètres, une aire de manœuvre d'environ 400m² et 40 places de parking compléteront ce projet.

La maîtrise d'ouvrage de la construction sera assurée par le SDIS des Vosges.



Estimation des différents coûts :

(TTC) 3 011 233 €

- Coûts de constructions HT (études, maîtrise d'œuvre et travaux)	2 409 360 €
- Part représentative de la TVA sur la construction	481 872 €
- Coûts annexes liés à l'armement du CIS (transmissions, mobiliers, ...)	120 000 €

Les modalités du financement proposées sont les suivantes :

- Cession au SDIS à titre gracieux du terrain de 50 ares par la commune de Thaon les Vosges ;
- Subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local affectée aux coûts de constructions HT d'un montant de 705 781 € ;
- Répartition des coûts de construction HT restants (1 703 580 €) à 50 % pour le SDIS et 50 % pour les trois communes (851 790 €) ; la quote-part de chaque commune est définie en fonction de sa population ;
- Le SDIS prend en charge les dépenses annexes (TVA, mobilier et réseaux transmissions).

Répartition totale du financement après DSIL : 3 011 233 €

DSIL-Relance	SDIS	Capavenir Vosges	Chavelot	Igney
705 781 €	1 453 662 €	661 617 €	104 928 €	85245 €